

La petite Manche Libre

Science

Le don d'organes : comment ça marche ?

Notre corps est constitué de nombreux organes dont certains sont essentiels pour vivre. Parfois, à cause d'un accident ou d'une maladie, on a besoin qu'une autre personne accepte de nous donner son organe, de son vivant ou une fois qu'elle est morte, afin de pouvoir continuer à vivre. Lors d'un décès, le médecin s'assure que le défunt ou sa famille ne se sont pas manifestés contre ce don.

De nombreux organes peuvent faire l'objet d'un don : le cœur, les reins, les pou-

mons, le foie, des parties de l'intestin, des tissus, des os... En fonction de l'état de santé du donneur, les médecins déterminent les organes à prélever. Une opération a lieu dans la foulée. Celui qui a besoin de l'organe est appelé le receveur.

Tout le monde peut donner ses organes toute sa vie. Mais les personnes qui ne le souhaitent pas, doivent exprimer clairement leur refus. Le don est gratuit et l'anonymat est respecté entre donneur et receveur.



Histoire

Qui a inventé la première éolienne au monde ?

Les éoliennes tirent leur origine des moulins à vent, apparus à partir du VII^e siècle. L'éolienne a néanmoins été inventée pour produire de l'électricité : il faudra donc attendre la fin du XIX^e siècle pour voir la première éolienne, inventée par l'Américain Charles Francis Brush.

Ce drôle d'engin, qui a servi à alimenter en électricité la maison du scientifique, ressemble aujourd'hui plus à une antenne satellite qu'à nos éoliennes modernes. Mais le premier à construire et

vendre des éoliennes est un Danois nommé Poul La Cour. Dans les années 1890, il crée l'éolienne Lykkegard, dont les premiers modèles serviront à éclairer une école. Si l'éolien se développe progressivement lors de la première partie du XX^e siècle, il faut attendre les années 50 pour un vrai développement.

Aujourd'hui, de plus en plus de vents s'élèvent pour dire que les éoliennes ne sont pas si écologiques que cela et qu'elles défigurent le paysage.



En 2019, 5 897 organes ont été transplantés en France, soit 92 de plus qu'en 2018. Mais les greffes de reins à partir de donneurs vivants ont reculé pour la seconde année consécutive.



Les éoliennes ont pour but de créer de l'électricité. Aujourd'hui hautes de centaines de mètres, elles étaient à leur création plus petites.

Samedi 6 février 2021

Chaque semaine,
La petite Manche Libre
pour les enfants

PETITE

LA MANCHE LIBRE

LES QUATRE
INFOS DE LA
SEMAINE

Bretagne
fêtes et traditions



Couvre-feu : renforcement des contrôles

Vous le savez par cœur : il est interdit de se déplacer après 18h, afin d'enrayer l'épidémie de Covid. Le ministre de l'Intérieur a annoncé que les policiers et gendarmes doivent encore plus surveiller l'application de cette règle.

Les forces de l'ordre ont ainsi augmenté de plus de 30% leurs contrôles. Si vous avez une vraie bonne raison de sortir après 18h, n'oubliez pas votre attestation ! Sinon, ça sera 135 euros d'amende.

L'Italie rouvre ses restaurants et musées

Ne soyez pas jaloux ! Le 1^{er} février, une grande partie de l'Italie a rouvert ses bars et restaurants (jusqu'à 18h), ainsi que ses musées, magasins, salons de coiffure. Cela est possible car les chiffres de l'épidémie sont meilleurs. En revanche, le couvre-feu est toujours d'actualité et les déplacements entre régions sont interdits.

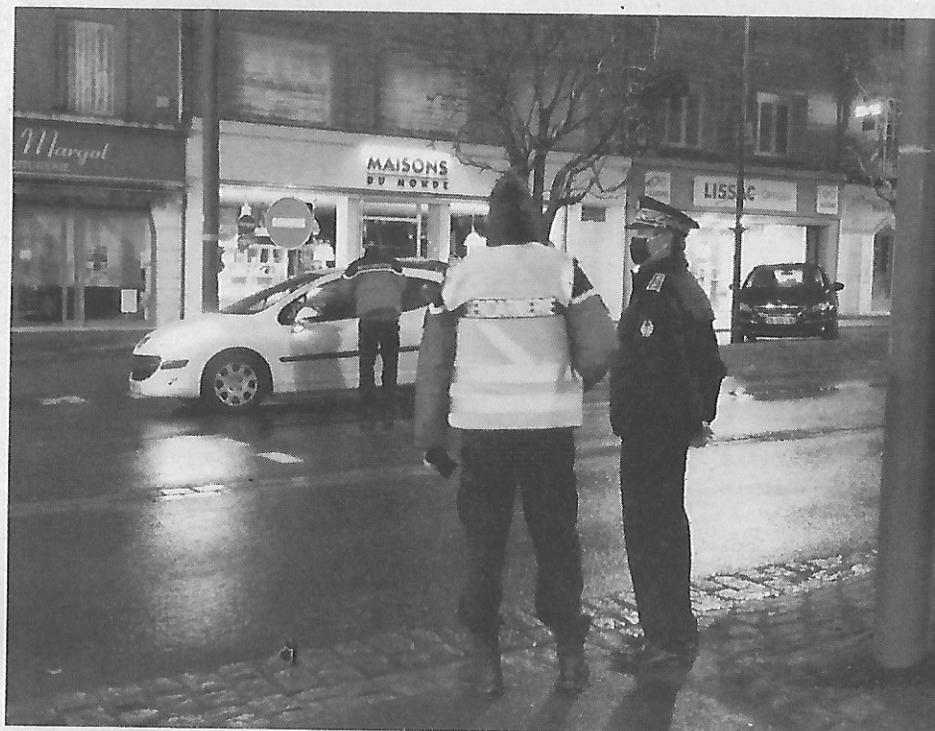
Une nouvelle chaîne culturelle à la télé

En cette période de confinement, France Télévisions a lancé le 1^{er} février Culture-box, une chaîne éphémère consacrée à la culture pour les artistes qui ne peuvent pas travailler.

Cette chaîne est accessible sur le canal 19 de la TNT. Les soirées sont consacrées à la diffusion de spectacles. Le matin, on y trouve des documentaires culturels et l'après-midi, des émissions culturelles d'autres chaînes de France Télévisions.

Les restaurateurs sur le point de désobéir ?

Fermés depuis plusieurs mois, les restaurateurs commencent à exprimer leur colère. Ainsi, l'un d'entre eux avait annoncé rouvrir symboliquement le 1^{er} février, avant que le ministre de l'Économie le menace de le priver d'aides économiques s'il bravait l'interdit. D'autres continuent quand même à servir à table... mais en cachette.



Plusieurs contrôles du couvre-feu ont eu lieu dans la Manche la semaine dernière, comme à Saint-Hilaire le 30 janvier.